



Pension alimentaire et rupture familiale

Par **lola**, le **05/06/2011** à **09:24**

Bonjour,

Mes parents ont divorcés il ya 20 ans, ma mère a obtenu ma garde et mon père a été condamné au paiement d'une pension alimentaire, puis à une saisie sur salaire puisqu'il ne la payer pas.

Actuellement étudiante à l'Université et agée de 24 ans la pension est toujours versé à ma mère afin que la saisie ne soit pas levée. Or aujourd'hui je suis en rupture familiale avec ma mère. Quels sont mes recours si elle refuse de me reversé la pension?

Par **corimaa**, le **05/06/2011** à **10:43**

Bonjour, vous ne vivez plus chez votre mère ? Vous n'etes donc plus à sa charge ? Dans ce cas, vous pouvez demander à ce que la pension vous soit reversée directement. Vous n'avez pas de contact avec votre père ?

Par **lola**, le **05/06/2011** à **11:35**

tout d'abord merci de votre réponse. Nan je ne vis plus chez ma mère...qui m'a un peu poussé dehors....alors oui je savais que je pouvais demander le reversement de la pension le problème est j'ai peur de me retrouver dans la situation où mon père ne me la verse pas (comme il y a quelques années) or en tant qu'étudiante cela ne m'avantage pas! et puis j'ai peur que ce soit un peu prétexte a mes parents pour à nouveau "se crêper le chignon"! J'ai qq contacts avec mon père.

Par **mimi493**, le **05/06/2011** à **16:25**

[citation].alors oui je savais que je pouvais demander le reversement de la pension le problème [/citation] non, vous ne pouvez pas.

Vous devez faire une requête au JAF pour demander une pension alimentaire à votre père (ensuite à lui de se débrouiller avec votre mère sur la pension en cours) et à votre mère, évidemment.

Par **lola**, le **05/06/2011** à **18:53**

Merci mimi493 de votre réponse...mais ma mere a t-elle le droit de refuser de me reverser la pension de mon père alors que je ne suis plus a sa charge depuis 6 ans que j'ai un appart et qu'elle ne m'a jamais rien donné?

Par **mimi493**, le **05/06/2011** à **21:06**

[citation]ma mere a t-elle le droit de refuser de me reverser la pension de mon père [/citation] bien sur, la pension si elle est censée servir à votre éducation, est pour votre mère (c'est elle la créancière de la pension). C'est votre père qui doit en exiger le remboursement.